

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

CONFÉRENCES DE NOTRE-DAME.

Dimanche, 25 février.

Le R. P. de Ravignan commence ainsi :

« Au milieu des travaux et des efforts perpétuels de l'esprit humain pour conquérir les solutions philosophiques et religieuses dont il a besoin, parmi ces routes divergeantes suivies trop souvent avec l'entraînement d'illusions déplorables, quand on entend les gémissements des cœurs opprésés sous le poids des incertitudes, comme si rien n'avait encore été réglé, ni fixé pour eux depuis soixante siècles, dans ce débat toujours subsistant, où l'on réclame si ardemment en présence de la foi de l'Eglise, les libres droits de la raison, il paraît convenable d'écouter ces plaintes et de rechercher ce qu'elles peuvent avoir de légitime.

« Pour bien répondre à ce besoin, il faut de demander sérieusement ce que c'est donc en soi que la raison de l'homme, et quelle est sa nature véritable. Car le croirait-on ? cette question est encore aujourd'hui douteuse pour plusieurs. Que faut-il donc penser de l'intelligence de l'homme, de sa puissance et de ses droits ? Est-elle une lumière sans nuages, un pouvoir sans limites, une faculté sans lois et sans devoirs ? Seule, sur la terre, a-t-elle reçu la mission de tout connaître, de tout déterminer entre la créature et son auteur sans aucune autorité régulatrice ? L'indépendance de la raison humaine est-elle absolue, égale en tout à celle de la sagesse infinie ? La raison de l'homme est-elle donc infinie elle-même, comme on a semblé l'indiquer de nos jours ?

« Ou bien, au contraire, est-elle ici-bas sans force, sans étendue ? Poursuit-elle la vérité, comme fantôme, incapable de la saisir et de l'embrasser jamais ? N'est-elle qu'un jeu inutile ou funeste d'abstractions et de chimères ? Ne présente-t-elle à nos regards que l'aspect d'un flambeau tristement éteint et n'exhalant que des fumées vaines ? La raison n'a-t-elle encore, n'eut-elle à aucune époque les flammes célestes du vrai pour héritage ? Est-ce que par sa nature l'intelligence ne possède pas du moins un domaine propre où elle vit et règne en maîtresse ? ou bien doit-elle, aux pieds d'une barrière de ténèbres éternelles, s'incliner pour mourir en silence sans droits, sans action, sans énergie, sans liberté ? Non, il n'en est pas ainsi, il n'en peut pas être ainsi, Messieurs, et la raison est quelque chose de grand et de réel en l'homme.

« Que penser donc de cette lutte pénible où l'esprit humain s'épuise en vains efforts pour se connaître et se définir lui-même, n'y parvient pas, ce semble, et néanmoins, afin de s'affranchir des vérités révélées, s'arme encore des doutes vicieux du temps passé ou des songes aventureux du présent.

« Messieurs, en reprenant le cours de nos conférences, permettez-moi de poser ainsi franchement devant vous la question, et de choisir, cette année, pour objet de nos graves traverses durant la carrière accoutumée, la raison humaine, ses droits et ses devoirs.

« Vous le savez, toutefois, quelque belle et quelque noble que soit l'étude de la philosophie, ses graves méditations sur la nature de l'âme et de la pensée ne peuvent nous servir ici que dans un sens et pour un but vraiment catholiques.

« Aujourd'hui, pour mieux vous rappeler ce que c'est que la raison de l'homme ; pour arriver à vous faire comprendre ensuite vos devoirs à l'égard de la foi de l'Eglise, je voudrais vous exposer simplement les droits naturels et vrais de notre intelligence dans la recherche de la vérité. Ainsi, peut-être, Messieurs, arriverons-nous, en cette grave matière, à des notions sûres et saines.

« Ce n'est pas sans un profond sentiment de consolation que je vous retrouve réunis autour de cette chaire pour la huitième année. Le Dieu qui vous rassemble par la voix du pontife si courageusement dévoué aux intérêts, aux droits de la science sacrée, et de la liberté évangélique, daignera je l'espère, me conserver dans vos cœurs une bienveillance qui m'a toujours été chère ; il daignera donner aussi à ma faible parole l'onction et la vertu que je désire uniquement pour la plus grande gloire de Dieu et pour le salut de vos âmes.

1^{ère} PARTIE.—On se demande avec étonnement comment il a pu se faire que, dans le cours des siècles, tant d'incertitudes et tant d'incohérences soient venues entraver et obscurcir les recherches laborieuses dans lesquelles l'âme se studiait elle-même. L'histoire de la philosophie est en grande partie l'histoire des travaux entrepris par l'esprit humain pour parvenir à se connaître. Ce sont aussi les archives non seulement les plus curieuses

à étudier, mais aussi les plus instructives, si l'on sait en profiter. Quand on veut mûrement y lire, et résumer attentivement les données philosophiques sur l'objet qui nous occupe, sur la nature de l'âme, sur la puissance et les droits de la raison, on trouve alors que deux systèmes principaux sont en présence.

« Les uns, frappés des impressions extérieures et sensibles qui accueillent l'homme au berceau, qui l'environnent et l'accompagnent dans toutes les phases de son existence mortelle, frappés de ces relations entretenues sans cesse au dehors par l'action des organes et des sens, les uns, dis-je, ont cru que le fondement de nos connaissances, la puissance réelle de l'âme et les droits de la raison devaient être surtout placés dans l'expérience. C'est ce qu'on a nommé l'empirisme, et par ce mot, je ne veux pas seulement exprimer ici l'abus, mais encore l'usage de l'observation et de la sensibilité considérées, selon quelques-uns, comme le principe même de nos connaissances.

« L'autre système, d'un spiritualisme plus noble et plus élevé, place la nature de l'âme, ses droits, son pouvoir premier dans l'idée même purement intellectuelle. Ainsi, au moyen de l'idée pure, l'âme conçoit et développe la vérité par son énergie propre et intime. C'est l'idéalisme. Et ici encore, je ne veux pas non plus nommer seulement un excès. L'expérience donc, Messieurs, l'expérience sensible et l'idée pure, voilà, je crois, les deux bannières distinctes sous lesquelles on peut ranger la plupart des théories laborieusement enfantées pour exprimer le principe de nos connaissances, la nature même de l'âme et les droits de la raison. Les uns ont semblé tout rapporter à l'expérience, les autres à l'idée.

« Il faut, Messieurs, s'arrêter avec l'œil d'une considération attentive sur ces dispositions exclusives et contraires des hommes qui furent nommés sages au sein de l'humanité.

« Des esprits exclusifs et trop déliants peut-être à l'égard des pures et hautes spéculations de la pensée, s'emparèrent de la matière et des sens et s'y établirent comme au siège même de la réalité ; ils crurent pouvoir y recueillir tous les principes, toutes les connaissances et les idées de toutes choses. Ils adoptèrent l'empirisme : d'immenses abus s'ensuivirent.

L'orateur, dans la suite de cette première partie, trace rapidement l'histoire de l'empirisme ou de la philosophie expérimentale en Orient, en Grèce, en Angleterre, en France. Il expose aussi l'histoire de l'idéalisme, et rappelle que les plus illustres représentants de cette philosophie, avec les contemplatifs de l'Inde, Pythagore, les métaphysiciens d'Elbe, Platon, et depuis le christianisme, saint Augustin, saint Anselme, Descartes, Malebranche, Bossuet, Fénelon, Leibnitz. L'école allemande vint ensuite, et se précipita dans tous les abus de l'idéalisme le plus exagéré. L'orateur les déplore en ces termes :

« Des hommes, qui ne manquaient assurément ni de force ni d'étendue dans l'intelligence, se sont un jour séparés de tous les enseignements de la tradition. Ils ont méprisé les travaux des vrais sages, et toutes les données du sens commun ; ils se sont enivrés de leurs propres pensées. L'orgueil de l'esprit et ses illusions, qu'ils se dissimulaient peut-être à eux-mêmes, les ont entraînés bien loin du but. Alors tout a vacillé à leurs regards, tout a paru mouvant devant leurs yeux ; leur vue s'est obscurcie. Ils n'ont plus rien aperçu de stable et de fixe. Ils n'ont plus reconnu de bases et n'ont plus retrouvé d'appuis. La foi, la foi, Messieurs, était la terre de refuge et de salut. Ces hommes n'avaient plus la foi. La pierre angulaire, le Christ permanent dans l'Eglise ; s'était transformé pour eux en vague phénomène, en vaine évolution de l'idée ; pas autre chose.

Mais alors la vie véritable a foi de ces âmes, et elles n'ont eu pour dernière consolation et pour dernière espérance qu'un affreux désespoir dans une négation universelle et absolue. Ah ! Messieurs, il faut donc courageusement rester dans son bon sens, il faut éviter courageusement les extrêmes, il faut respecter les bases posées et réfléchir longtemps avant de prononcer. Il faut reconnaître les bornes avec les droits et l'action véritable de la raison humaine. C'est ce que nous allons tâcher de faire ensemble, maintenant que j'ai résumé, dans un tableau rapide, toute l'histoire des travaux philosophiques, à cet égard.

2^e PARTIE. Messieurs, je l'énoncerai franchement tout d'abord trois choses, suivant moi, constituent la raison humaine ou du moins, peuvent servir à en déterminer les droits. On pourra les exprimer par d'autres termes ; ceux dont je me servirai rendront ma pensée, et, je le crois, rentreront dans les

principes admis de tous. Trois choses donc constituent la raison, et peuvent en déterminer les droits : l'idée, l'expérience, et le besoin d'autorité.

« Si l'on veut n'accepter que les droits de l'idée pure, on risque, Messieurs, de s'abîmer dans le gouffre des abstractions ; si l'on veut n'accepter que l'expérience des sens tout seuls, on courbe la dignité de l'intelligence et de l'esprit sous le joug des sens et des organes ; si l'on ne veut, en toutes choses, que l'autorité et la foi, je le dirai avec franchise, on rend l'autorité et la foi impossibles à la raison. C'est donc ce qu'il faut sagement entendre : pardonnez-moi mon exposition sévère.

« Trop généralement les philosophes sciendent l'homme et le divisent violemment. Si l'on acceptait l'homme tout entier, tel qu'il est, avec ses facultés diverses ; si l'on acceptait l'homme avec sa vue intellectuelle et pure, avec sa force expérimentale, avec son intime et invincible besoin des vérités divines et révélées, alors, Messieurs, on aurait l'homme tout entier, on aurait la vraie nature de l'âme, les conditions et les droits véritables de la raison. Mais ce n'est pas là ce qu'on fait : on prend une faculté, une partie, une force de l'homme, et l'on y place toute la raison et toute la philosophie.

« Un exemple illustre va éclaircir ce que je viens d'énoncer. Quand Descartes parut il voulut pénétrer toutes les profondeurs de l'âme, sonder la nature intime de la raison, et recommencer méthodiquement toute la chaîne de nos connaissances. Ce fut alors qu'il prononça le mot devenu si célèbre : Je pense, donc je suis. Messieurs, quant à moi, il me semble que Descartes aurait pu tout aussi bien dire : Je pense et je suis, ou j'existe et je pense, car nous avons également la conscience et de notre pensée et de notre existence. Vous en conviendrez, je crois : ces deux vérités sont simultanées, elles sont évidentes au même degré pour la raison. C'est par une seule et même perception de l'âme que nous connaissons notre existence, aussi bien que notre pensée.

« Par où, Messieurs, et c'est là que je veux en venir, par où vous pouvez bien comprendre que pour avoir la notion vraie de l'âme, les conditions constitutives de la raison, il faut unir sagement l'un avec l'autre l'élément empirique et l'élément idéaliste, c'est-à-dire, en d'autres termes et en termes fort simples, l'idée et l'expérience ; et pourquoi ? parce qu'il y a simultanément dans l'homme ces deux choses, ces deux facultés, ces deux principes : l'idée et l'expérience. Et c'est ce que l'on a voulu signifier en associant ainsi ces deux mots : je pense et j'existe ; expression, l'une du monde logique ou de la pensée, l'autre du monde expérimental et sensible.

« Voilà donc, si nous voulons en convenir, le double élément qui constitue d'abord, à nos regards, la nature intellectuelle de l'homme et la force première de la raison, l'idée, la vue intellectuelle et pure du vrai et l'expérience, ou la connaissance que les sens nous donnent des objets extérieurs et sensibles. À la première des facultés, à l'idée, correspondent toutes ces notions générales, spirituelles, qui ne peuvent nous venir par les sens, telles que les notions de l'être, du vrai, du bien, du juste, auxquelles il faut joindre l'amour nécessaire de la bonté, le besoin d'agir pour une fin, pour un but, pour une fin qui soit complète et dernière. Et là, vous avez le fonds naturel de notre intelligence et ce qu'on peut nommer les premiers droits constitués de la raison.

L'orateur développe ici cette doctrine que nous portons en nous-mêmes des idées fondamentales et pures dont l'origine doit remonter jusqu'à Dieu, intelligence suprême et infinie qui éclaire tout homme venant en ce monde. Il rappelle en peu de mots quelles sont les vérités expérimentales et sensibles pour tous ; les moyens de les constater ou de les déduire, ainsi que les vérités purement intellectuelles, soit par l'évidence elle-même, soit par le raisonnement : et quand il a montré la génération de toutes les sciences dignes de ce nom, procédant du connu à l'inconnu, et remontant nécessairement à des principes premiers, à des vérités premières, il termine ainsi la seconde partie :

« Mais qu'arrive-t-il donc et qu'ai-je à dire encore ? Ah ! la raison impatiente s'agite, elle cherche, elle avance et avance toujours. Tout à coup sa vue s'obscurcit, sa vigueur s'arrête. Elle chancelle comme un homme ivre, se débat en vain au milieu d'épaisses ténèbres. Que s'est-il donc passé ? Messieurs, c'est que loin de la portée, loin de l'œil intelligent de l'homme, par-delà les limites naturelles de l'expérience et de l'idée, au delà de toutes les lois de l'évidence, au delà, bien au delà s'étendent encore les immenses régions de la vérité. Oui, par delà, il y a encore l'invisible, l'incompréhensible, l'infini ! et vous n'en pouvez douter ; car vous savez que Dieu habite la lumière inaccessible. Et même dans l'ordre humain, il y a encore loin de nous, hors de la portée de notre vue, de notre intelligence, il y a les temps, les lieux, il y a tous les faits du passé.

« Mais pour nous en tenir à la connaissance de Dieu seul, pour en venir à ce caractère dernier que je vous signalais en commençant, après les premières notions traditionnelles sur la Divinité, avouons-le, ni l'idée, ni l'expérience, ni l'intuition, ni le raisonnement ne peuvent plus ici nous servir d'avantage, car il s'agit de sonder les profondeurs de l'infini, il s'agit de mesurer l'éternité. Quel homme alors ne doit pas trembler ? Seigneur ! qui viendra donc à notre aide !

« Messieurs, nous avons la foi. La foi, elle avance toujours, elle ne craint rien, elle ne craint pas de s'élançer dans les régions de l'infini et de l'incompréhensible, entendez-le donc, je vous en prie. La foi est une glorieuse extension de la raison, elle lui apporte ce qu'elle n'a pas, elle lui donne ce qu'elle ne peut ni saisir ni atteindre. C'est un don du Seigneur, un bienfait de la grâce divine.

« Oh ! oui, vous ne l'avez pas comprise la dignité de cette foi, vous qui

prétendez qu'elle veut asservir, étouffer, restreindre la raison. Vous ne croyez pas, peut-être, vous qui m'écoutez en ce moment ; peut-être, dans une de vos heures railleuses, vous avez en pitié ceux qui croient. Mais, prenez garde ; nous n'acceptons pas votre compassion et votre pitié. Croyants, et croyants sincères, nous avons la raison comme vous ; comme vous, et avec elle, nous avançons ; et plus que vous, peut-être, nous allons jusqu'à ses limites ; nous admettons tout ce qu'elle admet, tout ce que vous admettez, et plus encore, permettez-moi de le dire. Mais là où vous vous arrêtez, nous avançons encore ; là où vous vous épuisez en vain, nous possédons, vainqueurs paisibles ; là où vous balbutiez, nous affirmons ; là où vous doutez, nous croyons ; là où vous languissez incertains et malheureux, nous triomphons et nous régnons heureux. Messieurs, telle est la foi, et voilà comment elle vient relever la dignité de l'homme par les mystères divins qu'elle révèle. Il est vrai, la foi vous soumet à une autorité, à l'autorité de la parole divine qui daigna un jour se démontrer à la raison de l'homme, parce que la raison avait, en vertu des dons du Seigneur, le droit de demander cette démonstration et cette preuve. Un jour, sur cette terre bénie de la Judée, par les miracles et les leçons de l'Homme-Dieu, cette manifestation de l'autorité divine s'accomplit. La raison l'entendit, elle la conçut, elle la reconnut, et la foi s'établit : foi éminemment raisonnable, puisque nous l'enseignons ; et nous le répétons sans cesse, la raison, pour croire, ne doit se soumettre qu'à une autorité raisonnablement acceptable et certaine.

« Messieurs, j'ai dit tout ce que je voulais dire. Il me semble que nous avons, quoique bien en abrégé, fixé certaines notions suffisantes sur notre nature intelligente et sur les droits de la raison. Je les résume en peu de mots : trois états, ou trois espèces de connaissance et d'affirmation ; l'évidence, la raisonnement, la foi. Trois voies ou trois moyens pour arriver à une affirmation certaine : l'idée, l'expérience, l'autorité. Hors de là, Messieurs, je ne crains pas de le dire, il n'y a pas de vraie philosophie, il n'y a pas de notion vraie de l'homme, il n'y a pas de justice rendue à la nature intelligente.

« Il y a donc, Messieurs, et nous en convenons, il y a dans l'homme de nobles et de grandes facultés, que le Créateur, après les avoir données, ne prévoyait jamais retirer ni enchaîner. Aussi la religion divine, apportée par Jésus-Christ à la terre, se réjouit-elle des glorieux efforts et des progrès soutenus du génie et de la science humaine dont les triomphes les plus beaux viennent toujours assurer le triomphe de la foi et des vérités révélées, science de Dieu même et couronnement de l'intelligence de l'homme.

« Non, la foi ne vient pas, l'autorité divine ne vient pas non plus arrêter l'essor de la raison. Au contraire, la foi vient arracher l'esprit vacillant de l'homme à l'empire de ténèbres et d'incertitudes infranchissables pour tous ces efforts. Et quand la foi a ainsi établi son paisible empire, quand elle régné au fond de nos cœurs, alors la raison peut en sûreté parcourir, mesurer, pénétrer, sonder cet univers immense, si généralement laissé à ses libres investigations. Soit donc que recueillie en elle-même, elle descende profondément dans l'âme pour étudier sa nature intime, et remonter aux principes premiers, à l'essence même des choses ; soit que, reportant les regards sur ces mondes visibles, elle en découvre les phénomènes, elle en saisisse les lois, elle marque au milieu du torrent de faits la haute économie du gouvernement du monde, alors toujours à l'abri twélaire de la foi, l'homme intelligent est libre et vraiment grand, il mesure toute l'étendue de la terre et des cieux, il ne connaît plus d'obstacles ni de barrières, assuré qu'il est de marcher à la suite de la parole et de l'autorité divine elle-même. C'est ainsi seulement que la raison s'élève et grandit, grandit contre ses propres efforts ; c'est ainsi qu'elle s'élève jusqu'au plus haut degré de la science véritable ; oui, elle a conquis toute sa dignité par l'obéissance même qu'elle rend à cette loi, et elle devient le plus noble et le dernier effort du génie de l'homme, lorsque, en donnant à ses forces tout leur développement, elle a respecté aussi les limites de sa nature, et qu'elle a mérité de s'unir à la lumière et à la gloire divine.

SOCIÉTÉ DE DISCUSSION.

M. le président,

Il existe une souveraine dont les ordres les plus gênants n'éprouvent jamais d'opposition, nul ne réclame contre ses décrets ; ses fantaisies sont des lois sévères, ses caprices des oracles ; elle change à son gré les mœurs ; elle rompt des convenances, et fait plier la sévère raison sous la marotte de la folie. Cette reine et grande impératrice, c'est la mode. Son essence est le changement, elle récompense par des applaudissements et punit par le ridicule ; voilà son unique force et ses seules armes, mais rien n'y résiste.

Cette déesse est une ennemie constante et presque toujours victorieuse de la raison. Celle-ci dit aux hommes, faites ce que vous devez faire ; la mode au contraire leur donne cet ordre formel : faites ce que les autres font, et c'est toujours la mode que l'on suit. La seule consolation qui nous reste après avoir épuisé nos bourses, c'est que si une mode nous paraît trop ridicule, trop incommode, assujétissante, nous avons au moins l'espoir d'en être bientôt débarrassés par une mode nouvelle. Les dames françaises furent d'abord vêtues en religieuses ; elles prirent ensuite un costume assez semblable à celui des dames romaines, bientôt la coiffure en forme de cœur, fut d'usage, les cornes, les ridicules vinrent après, les pyramides et les cônes leur succédèrent, ils furent bientôt remplacés par des bonnets assez bas, et faits comme ceux des hommes. La nudité des épaules fut en faveur à la cour d'Espagne, beau de Bavière, et se renouvelle encore de nos jours. Arne de Bretagne

changea en noir le deuil qui jusque là avait été porté en blanc. Catherine de Médicis porta jusqu'à l'excès la munificence des vêtements ; elle fit connaître le sard aux françaises, comme l'artificiel aux français. Les hommes n'étaient pas alors plus convenablement vêtus. Leurs grands toupets en goupière, leurs petits chapeaux plats sous le bas, leurs vêtements étriqués, trop longs pour les vestes, trop courts pour les habits ; leurs longues poches et leurs trémons rouges étaient également dénués de noblesse et de commodité ; mais en revanche, ils avaient des culottes à la souricière dont les anglais nous avaient débarrassés jusqu'à un certain point en Canada, mais dont le bon goût depuis plus de deux cents ans n'est pas encore tout à fait éteint. Le bon Louis XVI avait des goûts simples, il aimait l'économie et haïssait le luxe. La mode ne pouvait rester oisive, elle exerça son influence sur les couleurs ; et ne pouvant en inventer de nouvelles, on en varia les nuances et on changea les noms. On vit bientôt des vêtements de couleur puce, de couleur souris étouffés, larmes indiscrettes, nymphe émue, couleur de bouc de Paris etc. Enfin la révolution, qui bouleversa la France, créa de nouveaux moyens de plaire et de se distinguer. Les hommes se coiffaient à la romaine, les femmes s'habillaient à la grecque. Les ceintures, les draperies légères, les coiffures à la Titus étaient de vogue ; la nudité fut même au moment de devenir à la mode favorite, tant les dames avaient enrichi sur la mode d'Isabeau.

Deux dames, ou plutôt deux comédiennes, éblouissantes par la régularité de leurs formes, la beauté de leurs traits, la blancheur de leur peau, et l'élégance de leur taille, s'habillent un jour à la grecque et cachent peu de leurs charmes ; on les suit aux promenades publiques, on les entoure dans les cercles, on les applaudit au théâtre ; l'admiration et l'ivresse sont à leur comble. Le lendemain, tout Paris est rempli de femmes, longues, maigres, grosses, courtes, sèches, jaunes et noires, le col nu, les bras sans manches, la gorge découverte, qui causent le rire, la critique, et se croient des modèles parfaits d'admiration. Je ne vous ai pas parlé de cette mode, où les femmes n'osaient sortir avec leurs maris sans se vouer au ridicule ; c'étaient des jaloux, des jalouses, des gens qui n'avaient aucun usage. Il fallait que chaque femme eût un amant qu'elle nommait son Ségisbée ; c'était ce faux Mentor qui la conduisait au spectacle, aux assemblées, aux mascarades, tandis que le mari de celle-ci était allé passer la nuit avec une autre dame soit au même spectacle, soit à d'autres réunions. Que de folies cette étrange législatrice a fait adopter sur la terre, soit sous le nom de mode ou de coutume. L'un fait égorgé des tribus entières pour avoir admis dans leur sein des femmes étrangères ; les autres forcent leurs prisonniers à se tuer entre eux ou à se laisser dévorer par les lions pour divertir les dames romaines. Près du Gange, une jeune femme est obligée de se faire brûler, parce que la mort a terminé les jours de son vieux mari ; et tandis que de pauvres indiens n'osent tuer une vache de peur de blesser l'âme de leur mère, d'ignorants américains se croient obligés de tuer leurs pères par piété filiale, lorsqu'ils sont devenus trop vieux.

Combien de jeunes filles se sont dévouées à l'infamie pour suivre la mode, et qui, sans ce torrent qui les entraîna vers cet étalage de parures, seraient restées vertueuses. Il faut avouer que quelques uns de nos jeunes gens ne sont pas du meilleur goût, car on voit de nos jeunes dandies, qui, étant vêtus de ce qu'il y a de plus fin et de plus beau, pour compléter leur accoutrement, s'affublent d'un capote de couverte et que l'emploi de mitasses feraient passer pour des sauvages, s'ils n'étaient accompagnés de jeunes demoiselles vêtues dans le dernier goût ; cependant on s'aperçoit que ces jeunes messieurs ont fait passer dans le cœur de ces jeunes demoiselles une sympathie toute particulière pour les sauvages, car on en voit qui se décorent d'une collerette de couverte qui les rend tout à fait élégantes. Je ne serais nullement surpris, tant l'habillement sauvage a d'attrait pour certaines personnes, de voir, à quelque moment, nos jeunes messieurs, se vêtir pompeusement du *braguet*, et nos demoiselles, à l'imitation des premiers, s'entortiller d'une pièce d'étoffe en forme de cotillon. Il semble, suivant ces derniers, que notre siècle dégénère et que nous retournons vers l'état sauvage. Aussi a-t-on vu, il n'y a pas longtemps, un de nos marchands importateurs se faire un titre pompeux d'avoir été élu, à prix d'argent, chef d'une tribu sauvage ; et qui plus est se faire peindre au beau milieu de ce vilain groupe, et traverser les mers pour laisser à la postérité un échantillon de son bon goût pour les vieilles nouveautés. Mais je m'aperçois que je m'éloigne de mon sujet, et qu'il ne faut pas aller chercher la mode dans les tribus sauvages. Je reviens donc en France où Henri IV ramena le bon goût et la simplicité dans les mœurs, en ne permettant les riches vêtements qu'aux filous et aux filles publiques ; et si l'on trouve quelque chose de trop quindé dans les collets montés et les fraises de son temps, tant de doux souvenirs s'y rattachent, qu'ils sont à l'abri de la censure, et on ne peut se décider à trouver quelque chose de ridicule à des parures qu'aimait Henri IV et que portait Gabrielle. Bientôt les modes du bon Henri disparurent ainsi que sa politique franche et sa joyeuseté chevaleresque ; on quitta la barbe et le manteau, on vit paraître ces canons ornés de rubans, ces longs et larges habits boutonnés d'un bout à l'autre ; ces bas rouges et roulés ; ces souliers carrés qui formaient un ensemble si lourd et si ridicule, et ces énormes perruques qui auraient défigurés les têtes des courtisans de Louis XIV si elles n'avaient pas été noblement ornées de tant de palmes et de myrtes et de lauriers. Les dames rivalisant, dans leurs parures, avec les hommes, reprirent les immenses vertugadins, sous le nom de paniers et surchargeaient leurs fronts d'un édifice colossal, nommé fontange, dont les divers étages étaient remplis d'ornements aussi bizarres que variés.

On dit que les modes servent à nourrir le pauvre aux dépens du riche,

comme si les personnes ne pouvaient gagner leur vie plus utilement sans amolir les riches par des ravissements de volupté. Tout un peuple s'accoutume à regarder comme des nécessités les choses les plus superflues, ce sont tous les jours de nouvelles nécessités qu'on invente, et on ne peut plus se passer des choses qu'on ne connaissait pas, il y a 20 ans. Ce vice, qui en attire une infinité d'autres, est loué comme une vertu, et répand sa contagion depuis les grands jusqu'à la lie du peuple ; chacun veut être à la mode, et comme la dernière nous vient d'outre-mer, chaque année nous en fournit au moins deux, une le printemps et l'autre l'automne. On voit des modes qui nous font rire de pitié d'abord, et l'on finit par les adopter. Les gens médiocres veulent imiter les grands ; les petits veulent passer pour médiocres, tout le monde fait plus qu'il ne peut, les uns par faste et pour se prévaloir de leurs richesses, les autres par mauvaise honte et pour cacher leur pauvreté. Ceux même qui sont assez sages pour condamner un si grand désordre ne le sont pas assez pour oser lever la tête les premiers et pour donner l'exemple contraire. Toute une nation se ruine, toutes les conditions se confondent. Il n'est plus question que d'être riche pour suivre la mode, les servantes veulent imiter leurs maîtresses ; et au lieu de mettre de côté quelques épargnes pour les aider dans leurs maladies, ou pour leur adoucir les infirmités de la vieillesse, elles s'endettent souvent, et emploient leur argent avant qu'il soit gagné.

Enfin les Français nous disent ; cette mobilité perpétuelle dans les usages nous a fait trop souvent taxer de légèreté, mais les étrangers qui nous accusent de frivolité, oublient qu'ils ne sont guère plus à l'abri que nous de la censure. Si nous avons souvent changé de route pour plaire, ils nous ont constamment suivis ; si nous avons créé des modes un peu folles, ils les ont servilement et gauchement imitées, et ce n'est pas à l'ours qu'il convient de manquer de celui qui le fait danser.

Lorsque de notre côté nous les raillons sur leurs usages, nous ne sommes pas plus raisonnables ; car nous nous sommes trop souvent montrés leurs singes pour les condamner. Notre intérêt, nous disent-ils, pour nos manufactures de soie ne nous a pas préservés des modes de l'Angleterre qui nous a inondés de ses mousselines. Nos belles françaises se sont vêtues en polonaises, coiffées en chinoises, et elles semblent avoir abandonné définitivement leurs jolis, élégants et économiques mantelets, pour emprunter aux sultanes ces riches et moelleux cachemires qui ruinent tant de maris. Malgré ces observations sur les modes je me soumettrais comme un autre en riant et sans murmure à son culte, si elle voulait mettre des bornes à son empire, et n'exercer son influence que sur nos goûts et sur nos habits. Mais ce que je ne puis souffrir, c'est qu'elle fasse souvent dépendre de ses fantaisies nos mœurs, nos réputations, nos lois et je dirais presque notre conscience.

—Voici un moyen facile d'empêcher les pommes de terre (patates) de germer : Il suffit de les placer pendant un quart d'heure dans un four un peu chaud ; mais il faut avoir soin qu'elles ne soient pas trop sèches lorsqu'on les y met afin que la peau ne déchire pas. Après cette opération les pommes de terre peuvent se conserver pendant plus d'un an.

BULLETIN.

Election de Montréal.

Enfin la fameuse élection de Montréal, qui occupait si fortement les esprits, est terminée. M. Drummond a été le candidat heureux et a gagné son élection à la majorité accablante de 920 voix. Voici l'état des votes à la clôture des polls mercredi soir, tel qu'on nous l'a communiqué.

Quartier de la Reine :	{ M. Drummond, 467.
	{ M. Molson, 127
Quartier St. Laurent :	{ M. Drummond, 315
	{ M. Molson, 67
Quartier Ste. Marie :	{ M. Drummond, 439
	{ M. Molson, 85
Quartier Ouest :	{ M. Drummond, 51
	{ M. Molson, 46
Quartier du Centre :	{ M. Drummond, 42
	{ M. Molson, 80
Quartier Est :	{ M. Drummond, 69
	{ M. Molson, 58

Nous sommes heureux de pouvoir annoncer que les désordres et les maux, pendant les deux jours du poll de la dernière élection, ont été beaucoup moindres qu'on ne pouvait s'y attendre. Nous croyons que ce n'est pas trop avancer que d'en faire honneur en grande partie à la Tempérance. Il est vrai que, pour plus grande sûreté, les députés officiers rapporteurs ont demandé des troupes pour maintenir la paix, sitôt qu'ils eurent reconnu que leur présence était nécessaire pour arrêter et prévenir les désordres et les troubles qui commençaient à se faire pressentir ; mais il n'y a pas de doute, croyons-nous, que si les électeurs, au moins la grande majorité, s'étaient livrés aux excès dont on avait la douleur d'être témoin dans les élections passées, on aurait probablement aujourd'hui à déplorer quelques-uns de ces unestes accidens d'autrefois. Mais grâce à Dieu, quelques contusions par-

écueils inséparables de semblables conflits sont à peu près, dit-on, tout ce qu'il y a de fâcheux à déplorer. Toutefois c'est ce que nous croyons et ce que nous pouvons conclure des renseignemens que nous avons pu nous procurer. Car il est bon de remarquer que dans ces circonstances, il est bien difficile d'avoir sur le champ des renseignemens parfaitement corrects et impartiaux. Il ne faudra donc point être surpris si l'on voit paraître des relations bien différentes de la nôtre et si on nous voyait taxer d'indulgence. Car il n'y a pas de doute que ceux qui ont éprouvé quelques mauvais traitemens, ne manqueront pas d'en faire ressortir toute la gravité, surtout si le dépit et la douleur de leur défaite viennent encore aggraver la douleur de leurs maux corporels. C'est cette considération qui nous explique pourquoi des témoins oculaires et oriculaires s'accordent si peu quelques fois dans leurs rapports. La partialité, la passion, l'intérêt, la complaisance, comme on le sait, ne dénaturent que trop souvent les faits, et il est bien probable qu'on sera encore longtems sous l'influence de ces misères humaines. C'est pourquoi, malgré toute notre bonne volonté, nous ne pouvons encore garantir la véricité de notre rapport ; car il peut bien se faire que ceux qui nous ont donné ces renseignemens fussent eux-mêmes un peu partiaux. Toutefois voici ce que nous avons pu recueillir sur les procédés de l'élection et sur son résultat.

Dès le commencement du *poll*, au quartier Ste. Marie, il y eut entre les deux partis une assez forte collision dans laquelle les partisans de M. Molson furent forcés de retraiter. Mais comme il n'y avait pas de boisson, l'ordre fut bientôt rétabli. C'est alors, il paraît, que quelques-uns reçurent, dit-on, quelques blessures. Nous n'avons pu au juste en constater la gravité. Suivant les uns, il y aurait eu un homme de M. Molson tellement maltraité qu'on désespérait de sa vie ; suivant d'autres, ce n'est qu'une calomnie pour exagérer les violences. Quoi qu'il en soit, c'est le seul accident absolument fâcheux dont on se plaint le plus fortement. Encore est-il à espérer que le mal est moins grand que les plaignans ne le disent. Le reste se borne à quelques contusions, comme nous l'avons déjà dit, quelques habits déchirés, quelques figures harbouillées.

Voici maintenant le résultat de de l'élection : Le soir du premier jour M. Drummond avait 441 voix et M. Molson 272. Dès le commencement du second jour, M. Molson fit protester contre l'élection, se plaignant, dit-on, que ses électeurs ne pouvaient aller donner leur vote avec sécurité. Cependant les *polls* continuèrent nonobstant le protest. Il est vrai que déjà, vers dix heures du matin, M. Molson n'avait plus personne à deux ou à trois *polls* pour le représenter. Les votes de ses électeurs continuèrent néanmoins d'y être enregistrés comme ceux des partisans de M. Drummond, et ce n'est que le soir à cinq heures que les députés officiers rapporteurs fermèrent les *polls* comme s'il n'y avait pas eu de protest.

C'est aujourd'hui, à midi, que l'élu doit être proclamé par l'officier-rapporteur.

Ce qui précède était écrit quand nous avons reçu l'*Aurore* d'hier, où est le compte-rendu de la dernière élection. Suivant cette feuille, la ville aurait eu l'air d'être en état de siège durant les deux jours d'élection, plutôt que dans l'exercice de son droit électoral ; les voteurs de M. Molson n'auraient pu aborder de la plupart des *polls* ; M. Drummond aurait refusé, dès le commencement, l'introduction des troupes pour y maintenir l'ordre, et aurait fait venir plusieurs centaines d'Irlandais du Canal pour s'emparer des *polls*, le *Times* en porte le nombre jusqu'à mille. L'*Aurore* prétend que plusieurs députés officiers-rapporteurs agissaient aussi avec partialité, que l'un se serait conduit d'une manière tout-à-fait illégale en ouvrant son *poll* après l'avoir clos, (ce qui est réellement arrivé). Enfin elle finit par conclure que M. Delisle ne peut proclamer M. Drummond élu.

Comme l'on voit, cette version est bien différente de la nôtre que nous croyons néanmoins aussi véridique.

NOUVELLES RELIGIEUSES.

ROME.

—On lit dans le *Diario di Româ*, 26 février :

« Le 8 de ce mois, l'assemblée générale annuelle de la Saint-Vincent de Paul a été tenue dans l'église de Saint-Claude et Saint-André. Tout le monde sait quelle considération mérite cette œuvre de charité, et quel bien elle opère. La réunion, présidée par S. Em. le cardinal Patrizi, vicaire-général de Sa Sainteté, a été nombreuse et splendide ; tout le corps diplo-

matique, un grand nombre d'évêques et plusieurs prélats y assistaient. Le R. P. Vilfort, de la Compagnie de Jésus, en ouvrant la séance, a exposé l'objet de la réunion : M. l'abbé Marchetti, président de la Conférence italienne, a ensuite rendu compte de tout ce qui a été accompli dans le cours de l'année. M. le baron Le Bon en a fait autant pour la Conférence étrangère, dont il est président. Mgr. François Cometti, archevêque de Nicomédie, a prononcé un beau discours en italien sur les devoirs de la charité ; après lui, M. l'abbé d'Isord en a prononcé un autre en français, sur le précepte et la pratique de la charité. L'orateur, par sa pathétique éloquence, a excité l'intérêt et l'émotion la plus vive dans tous les assistans. »

FRANCE.

La fête principale de l'Archiconfrérie du très Saint et Immaculé Cœur de Marie a été célébrée dimanche 28 janvier dans l'Eglise de Notre-Dames-des-Victoires ; et une cérémonie bien intéressante est venue embellir encore cette fête si chère à toutes les âmes pieuses.

On sait les choses admirables que Mgr. l'évêque d'Alger opère chaque jour sur la terre d'Afrique ; et le dernier numéro des *Annales de la Propagation de la Foi* nous offre de nouvelles preuves de son zèle et des succès qu'obtiennent ses efforts. Il a voulu avoir aussi son église de *Notre-Dames-des-Victoires*. Et pour qu'elle fût unie par un lien plus intime au vénérable fondateur de l'Archiconfrérie, il l'a choisi, avant même de l'avoir consulté, pour être le parrain de la cloche destinée à ce temple nouveau. M. Desgenettes a été touché de cette pensée, et pendant que l'on gravait son nom sur l'airain qui doit appeler nos frères à l'autel de Marie, il s'est empressé de satisfaire à un autre désir exprimé par le successeur de saint Augustin. Une statue de la sainte Vierge, tenant dans ses bras le divin enfant, était le don précieux demandé à l'Archiconfrérie ; et parmi celles dont le souvenir peut se présenter à l'esprit, nulle n'était plus désirée que celle qui se trouve à Paris même, à Notre-Dame-des-Victoires. M. le curé a donc chargé du soin de la reproduire, ou plutôt de l'imiter, un de ces hommes vraiment chrétiens, qui travaillent en France, avec toute la ferveur de leur âme et la puissance d'un beau talent, à la régénération de l'art religieux. M. Bion, connu depuis longtemps par des œuvres remarquables, a accompli cette tâche pieuse ; et sans s'astreindre à une copie servile là où il pouvait corriger des imperfections, sans étouffer les inspirations de son cœur et de son intelligence, il a fait une statue assez semblable au modèle pour que ceux qui la contempleront sur une autre plage puissent se croire encore au pied de ces autels d'où se sont répandues des grâces si abondantes.

Mgr. l'archevêque de Bordeaux a béni cette statue à l'office du soir de la grande fête : après avoir officié tout le jour dans cette église si aimée, il s'est plu à donner ce nouveau témoignage de sa foi et de sa reconnaissance envers la Reine du ciel. Du haut de la chaire il a proclamé la guérison instantanée qu'il a obtenue lui-même, il y a trois ans, par les prières de l'Archiconfrérie, au jour précis dont cette fête est l'anniversaire. Il a raconté aussi à la foule immense qui remplissait l'église le magnifique voyage auquel il a pris part et dans lequel s'est opéré la translation d'une relique de saint Augustin sur cette terre dont son nom fait encore la gloire. La dévotion et le zèle qui respiraient dans ce discours, l'hommage éclatant rendu aux bienfaits de la Mère de Dieu, le souvenir du grand évêque d'Hippone, la pensée de l'Afrique renaissant à la vie chrétienne après tant de siècles, enfin cette image de Jésus et de Marie qui va traverser la mer comme le signe touchant et béni d'une foi et d'une piété communes, tout a produit dans les cœurs une profonde impression.

Nous ne dirons rien des autres circonstances de la fête, ni de la parole toujours si apostolique et si douce de M. le curé, ni de ces demandes si nombreuses de prières arrivant de toutes les parties du monde, et regardées toujours par l'auditoire fidèle comme une dette sacrée qu'il paie avec amour. Il n'est pas un catholique à Paris qui n'ait vu et admiré ces choses, et nous ayons voulu seulement attirer l'attention sur les circonstances particulières que nous venons d'indiquer.

La statue est encore exposée dans l'église de Notre-Dames-des-Victoires ; bientôt elle va prendre le chemin de ce nouveau sanctuaire où elle est impatientement attendue, et où des âmes pures invoquent déjà pour nous et pour le monde entier le saint Cœur de Marie.

IRLANDE.

—Un journal tory de Londres, le *John-Bull*, a apprécié à un point de vue ultra protestant, le projet, si souvent attribué au ministère anglais, de vouloir créer un budget pour le culte catholique romain en Irlande. Voici ses réflexions qui renferment quelques aveux précieux à recueillir :

« Une vague rumeur prête à Sir Robert Peel l'intention de soumettre au parlement un projet de loi en faveur du clergé catholique d'Irlande. Nous croyons cette rumeur sans fondement, ou du moins nous ne pourrions y croire que lorsque cette nouvelle aura reçu une confirmation officielle. Avant de songer à l'exécution d'un pareil projet, on devrait d'abord commencer par déclarer sans valeur les trente-neuf articles de l'église anglicane, puis occuper de déprotestantiser l'établissement national. Que l'on fasse d'abord cela, et nous comprendrons alors ce que l'on veut et ce qui nous menace. Mais, tant que ces articles subsisteront, tant que l'église anglicane exigera de croire que l'église romaine enseigne l'erreur, que plusieurs de ses doctrines sont de *subles blasphématoires et des tromperies dangereuses*, et qu'elle a erré non-seulement dans sa discipline et ses cérémonies, mais en matière de foi ; tant, disons-nous, que notre église exigera que nous croyions

ces choses, nous ne comprendrons pas quelles considérations pourraient jamais justifier l'allocation d'un budget pour les prêtres de l'église romaine."

Le *John-Bull* pense que le projet ministériel, en admettant qu'il existe, n'aura jamais la moindre chance de succès, que les dissidents et les membres de l'église anglicane auront bien se coulisser pour le faire échouer. Ce journal termine son article par cette apostrophe :

"La voix des protestants ne saurait tonner sans être entendue. Ils sauraient ouvrir les pages de l'histoire et demander compte du sang de notre noble armée de martyrs. Pourquoi nos ancêtres ont-ils détrôné la maison des Stuarts, et placé la couronne sur la tête de Brunswick, si le papisme est une religion qui ait des titres à notre approbation ?" Il est bien évident qu'il existe dans la constitution protestante de l'Angleterre de monstrueuses anomalies qu'un avenir trop rapproché de nous ne peut manquer de redresser.

—Nous sommes à même de pouvoir donner des renseignements de la plus rigoureuse exactitude sur l'état des catholiques dans les huit districts de l'Angleterre. Voici le nombre des églises, chapelles, couvents et collèges qui existent maintenant dans les divers diocèses :

Celui du nord compte 135 prêtres, 84 églises et chapelles, 1 collège, 10 couvents et 56 écoles de charité.

Le district du centre : 121 prêtres, 106 églises ou chapelles, 2 collèges, 3 monastères, 6 couvents, 9 établissements de charité.

On trouve, dans le district oriental, 33 prêtres, 34 chapelles.

Le district occidental compte 63 prêtres, 41 églises, 3 collèges et 4 couvents.

Il y a, dans celui de Lanca-shire, 158 prêtres, 109 églises, 1 collège, 1 couvent.

Le district de Yorkshire possède 64 prêtres, 58 églises ou chapelles, 1 collège, 2 couvents.

Il y a dans le district de l'Ouest, 54 prêtres, 47 églises ou chapelles, 1 collège, 1 couvent.

Le pays de Galles renferme 20 églises, et seulement 20 missionnaires.

En réunissant ces chiffres, nous trouvons, pour toute l'Angleterre, 648 missionnaires, 499 églises et chapelles, 9 collèges, 27 monastères et couvents, sans entrer dans l'énumération des écoles gratuites et des institutions de charité.

TERRE-NEUVE.

—Mgr. Fleming, évêque de Terre-Neuve, vient d'adresser à M. O'Connell, secrétaire de la propagation de la foi en Irlande, deux lettres pleines de curieux renseignements sur l'état du catholicisme dans cette île. Le prélat raconte toutes les améliorations opérées par lui depuis qu'il est à la tête de cette mission. Nous analysons ces deux lettres.

Le catholicisme à Terre-Neuve.—En 1830, lorsque Mgr. Fleming fut consacré évêque, cette mission, l'île de Terre-Neuve, plus étendue que l'Irlande, était divisée en cinq districts, dont sept missionnaires se partageaient les travaux. Or, on peut juger de l'insuffisance des secours religieux que recevaient les habitants, quand on sait que Terre-Neuve ne compte pas moins de 100,000 âmes, dont 60,000 sont catholiques.

Aujourd'hui, l'île est partagée en quinze districts desservis par 24 prêtres. La capitale compte 15,000 catholiques, la seconde ville en possède 4,000 ; la troisième, 3,000 ; la quatrième, 2,000. Puis, dans les villages qui longent les côtes de la mer, on les trouve par groupes de mille, huit cents, cinq cents. Le district de Saint-Jean a trois belles églises, et quinze églises ou chapelles ont été bâties dans les autres. En outre, plusieurs chapelles sont en construction sur différents points de l'île. Mais l'édifice religieux le plus remarquable est la cathédrale de Saint-Jean, bâtie depuis 1834, et à l'érection de la chapelle plus de 6,000 habitants de la capitale ont travaillé avec ce zèle qui animait les chrétiens au temps de la primitive Eglise.

Grâce au zèle de Mgr. Fleming, l'Irlande a envoyé à Terre-Neuve des Sœurs de la Présentation, qui sont allées y prendre soin de l'éducation des jeunes filles, tandis que, par les efforts du prélat, s'ouvrait une école qui reçoit, chaque année, 1,200 jeunes garçons. On conçoit les heureux résultats qu'une éducation chrétienne a dû produire au milieu d'une population qui, depuis si longtemps, était privée de secours spirituels et des moyens de recevoir une instruction chrétienne. On voit que, dans le cours de quelques années, Mgr. Fleming a rejeté à Terre-Neuve d'abondantes semences de foi.

ÉTATS-UNIS.

Consécutions épiscopales.—Le sacre de Mgr. J. H. Henni, évêque de Milwaukee, (territoire de l'Orissconsin), et de Mgr. Reynolds, évêque de Charleston, eut lieu dans la cathédrale de Cincinnati le jour de la fête de saint Joseph. Mgr. Jean B. Purcell était l'évêque consécrateur. Mgr. Richard P. Nilles, évêque de Nashville, et Mgr. Michel O'Connor, évêque de Pittsburgh, l'assistaient. Mgr. Benoît J. Flaget, évêque de Bardstown, maintenant dans la 31e. année de son âge et la 34e. de son épiscopat était aussi présent, et termina les cérémonies du jour par la bénédiction solennelle du Très-Saint-Sacrement. Cette dernière et double consécration complète l'épiscopat catholique des Etats-Unis. L'un des deux nouveaux évêques, Mgr. Henni, est natif d'Allemagne et a long-temps et fidèlement travaillé dans le diocèse de Cincinnati, où non-seulement il vaquait aux fonctions pastorales, mais rédigeait avec beaucoup de talent un journal religieux en langue Allemande. L'autre Mgr. Reynolds est natif du Kentucky, et l'un des premiers élèves du séminaire ecclésiastique fondé par le vénérable

évêque Flaget ; il fut pendant nombre d'années président du collège de Saint Joseph à Bardstown, et subséquemment vicaire-général du diocèse.

—La population de Philadelphie qui était de douze mille âmes, il y a cinquante ans, ne comptait que cinq cents catholiques, ce qui faisait la vingt-quatrième partie de la population. Aujourd'hui les Catholiques forment environ le cinquième de la population, et les églises catholiques se sont multipliées en proportion.

NOUVELLES POLITIQUES.

CANADA.

—On écrit à la *Minerve* en date du 15 :

"La semaine dernière, dans le faubourg St. Joseph, cinq enfants se sont empoisonnés par suite d'avoir mangé de la Ciguë ou "Carotte à Moreau." Un beau garçon de cinq ans, a été trouvé mort dans une écurie, où il s'était couché à l'insu de ses parents. Un autre est mort le lendemain, mais les trois autres ont eu le bonheur de réchapper. M. le Dr. Badgely a été appelé en premier lieu, ensuite le Dr. Nelson fut consulté ; la méthode que ces messrs. ont employée avec un avantage marqué, sera démontrée, je pense dans le prochain numéro de la *Gazette Médicale* de Montréal. Comme ces accidents sont très fréquents à la campagne, je prends la liberté d'attirer l'attention des membres de la profession, soit de la ville ou de la campagne, sur l'article en question. MÉDICUS

Inondation.—Une personne arrivée lundi de Québec, nous informe que les paroisses de Ste. Anne et Batiscan sont baignées par les crues des eaux du St. Laurent, de telle manière que les personnes sont obligées d'abandonner leur logis pour se retirer dans les lieux élevés. Les glaces sont amoncées par monceaux à des hauteurs extraordinaires, nous dit-on ; la glace sur le lac St. Pierre tient ferme, cependant elle ne devra pas tarder de céder à l'ardeur du soleil. Aurore.

ESPAGNE.

Les dernières nouvelles d'Espagne ont annoncé la mort de l'infante Carlotta, femme de l'infant don François de Paule. Elle est descendue dans la tombe à la fleur de l'âge, sans avoir vu la fin des troubles qui agitent depuis tant d'années la Péninsule, et dont son ambition et ses intrigues ont été l'une des principales causes. Terrible leçon pour les ambitieux, si les ambitieux pouvaient profiter d'une leçon ! Après avoir, par son influence sur l'esprit de Ferdinand VII, contribué à faire changer l'ordre de successibilité au trône, après avoir vu d'un œil sec expulser de l'Espagne la reine Christine sa sœur, et son beau-frère don Carlos, après avoir courbé sa tête altière sous les volontés d'Espartero, Carlotta meurt, —coïncidence singulière,—au moment où Christine s'apprête à repasser les Pyrénées, elle meurt sans avoir pu faire triompher ses projets, et avec elle périt en même temps un parti menaçant pour le repos de l'Espagne, le parti *infantiste*, qui aurait voulu mettre la couronne sur la tête de don François de Paule, ou tout au moins donner le jeune duc de Cadix pour époux à Isabelle. Ainsi la Providence se joue des vains projets des princes de la terre, et les ariétés parfois dans leur carrière ambitieuse au moment où ils croient en atteindre le but.

Cette mort diminue les embarras du cabinet de Madrid, qui semble vouloir marcher dans des voies de justice et de réparation, malgré les cris et les fureurs du parti *progressiste*. Les derniers actes du ministère espagnol, parmi lesquels nous avons déjà signalé le retour dans leurs diocèses des archevêques de Séville et de San-Yago, font jeter des cris de fureur aux journaux de Madrid, organes d'une opinion qui, au-delà comme en deçà des monts, ne comprend d'autre liberté que celle d'asservir tout ce qui ne marche pas sous ses drapeaux. Ces cris, il faut l'espérer, n'intimideront pas ceux qui gouvernent l'Espagne, ils ont senti qu'un des principaux moyens de pacifier ce pays était de rendre la liberté à l'Eglise, et, en marchant avec fermeté dans cette voie, ils parviendront à rendre la paix à une noble nation, ils auront bien mérité de leur patrie.

AUTRICHE.

—Dans le Tyrol septentrional, une terrible avalanche s'est brisée, le 28 janvier, sur la grande route, devant le hameau de Fernster, et a couvert un moulin sous une hauteur de 75 pieds de neige. Un homme qui y demeurait fut enseveli sous l'avalanche. On s'occupa de suite des moyens de le sauver, et on réussit à le retirer encore vivant, après avoir creusé jusqu'à 60 pieds dans la neige. Sur la route même, l'avalanche a détruit, le 29, un moulin dans lequel se trouvaient onze personnes, dont quatre seulement ont pu être retirées. A l'endroit où était le moulin, on n'a plus trouvé qu'un peccé.

HAÏTI.

Troubles à Haïti.—A peine le nouveau gouvernement d'Haïti vient-il d'être constitué, que nous apprenons que de nouveaux troubles ont éclaté dans ce pays. Voici la version donnée à nos confrères américains par le capitaine du brick *Republic*, arrivé du Port Républicain qu'il a quitté le 25 février. "Il a éclaté des troubles sérieux à Petit-Hevera (d'autres disent Petit-Hevera, le mot vrai est *Petite Rivière*), à quelques milles de St. Marc, entre les autorités civiles et militaires. Un général et six officiers du gouvernement ont été tués. La partie septentrionale de l'île est mécontente de la constitution. Le parti du gouvernement a voulu l'imposer au peuple, de là l'émeute. Les noirs étaient si exaspérés contre les maîtres de St. Marc, que ceux-ci ont reçu, du général commandant la place, le conseil de la quitter. Plusieurs centaines d'entre eux sont arrivés à Port au Prince, en abandonnant tout derrière eux." Le gouvernement haïtien, ajoutent ces

« Onfrères d'hier soir, est dans un état précaire. Le peuple n'est pas satisfait de la nouvelle constitution ; les noirs sont contre les mulâtres, la population militaire, et personne n'est content du président Hérad et tout le monde voudrait avoir des places. »

Les renseignements particuliers que nous avons reçus sur ces divers faits ajoutent que le bruit s'était répandu à Port au Prince que la ville de St-Marc avait été livrée au pillage, mais que ce bruit n'était pas confirmé. Un fait bizarre, et dont nous développerons la signification dans notre prochain numéro, c'est que Regis, celui qui a tué le général Dalzon lors de la tentative de révolte de ce dernier à Port au Prince, a été lui-même assassiné à St-Marc par les noirs en fureur.

— On lit dans le numéro suivant du même journal :

Par le brick *Archelaüs*, nous avons reçu nos journaux et correspondances de Port-Républicain, jusqu'au 24 février. Nous avons vainement cherché, dans les divers organes de la presse haïtienne, les détails des troubles qui ont eu lieu à Saint-Marc et à la Petite-Rivière, vers la fin de janvier ; mais notre correspondance contient, sur ces événements, la version suivante qui n'est pas sans intérêt, quoique antérieure de quelques jours à celle que nous avons reçue, la semaine dernière, par le brick *Republic*.

« La constituante, nous écrit-on en date du 24, est en guerre ouverte avec le gouvernement. Déjà, avant les événements qui viennent de se passer à Saint-Marc, on remarquait cette tendance, que ses événements n'ont fait que démasquer complètement. Ce corps, dans lequel on compte quelques hommes capables, offre le plus parfait miroir d'Haïti : cinq ou six législateurs paisibles, et d'une instruction passable, autant d'énergumènes ignares, le reste est sans nom ; voilà, monsieur, la constituante qui représente Haïti... Tels que les voleurs qui craignent les gendarmes, les Haïtiens des Mornes, c'est-à-dire les nègres, redoutent les lois qui réprimeront leurs déprédations. S'ils se sont soulevés à la Petite-Rivière de l'Artibonite, c'est autant par amour du pillage que par mécontentement de la constitution.

« Le ministre de l'extérieur et de la guerre, Hérad Dumesle, a été traduit, ce matin, devant la constituante, qui veut le rendre responsable des événements de St. Marc et de la Petite-Rivière. Des velléités de dissoudre la constituante sont bien venues au président, à l'instigation d'Hérad Dumesle, dit-on. Mais l'attitude de cette assemblée qui, pour la première fois, a montré de la dignité, a fait ajourner ce projet presque arrêté *in petto*. Au moment où je vous écris, St. Marc est, dit-on, la proie des flammes et du pillage. Voici les faits : D'après la chronique populaire, Hérad Dumesle aurait soufflé aux régimens du nord un esprit de rébellion contre la Constituante, la constitution et la municipalité. Les articles repoussés par les révoltés sont ceux qui tracent le plus énergiquement les limites du pouvoir militaire. Arrivés dans leurs foyers, ces régimens semèrent les plans de révolte dont chaque officier avait apporté un croquis dans son sac. L'uniformité des réclamations, coïncidant avec certaines parties du ministre de la guerre, de la marine, de l'extérieur et des colonies. (M. Hérad Dumesle est tout cela à la fois, je crois.) Il fut désigné comme le provocateur de cette opposition. La légèreté avec laquelle il traita cette question, lorsqu'il fut interpellé à ce sujet, convainquit l'assemblée législative de sa participation à la révolte ; et le représentant de St. Marc, M. Bazin, se rendit sur les lieux pour procéder à une enquête.

« Je reviens aux détails de la rébellion. A la lecture publique de la constitution, à la Petite-Rivière, les cris : « à bas les préfets ! à bas la municipalité ! » se firent entendre dans les rangs des militaires assemblés pour la revue. Le maire, son adjoint et d'autres citoyens voulurent couvrir ces clamours, mais ils furent à leur tour obligés de se taire et de s'évader de la place publique, pour échapper à un massacre. L'officier Grandpierre, commandant à la Petite-Rivière, aida ce mouvement insurrectionnel, au lieu de le réprimer. Pendant ce temps, des faits pareils se passaient à St. Marc, et là aussi, le chef militaire, le général Thomas Hector, qui commandait l'arrondissement, excita les troupes à la révolte. Les choses allèrent si loin que le maire, destitué, fut obligé de fuir avec les membres de la municipalité, et de venir chercher refuge à Port-au-Prince, où ils adressèrent une protestation à la Constituante.

« Quelque temps après, Bazin, député de la Petite-Rivière de l'Artibonite se rendit dans sa commune pour juger de la situation des esprits ; il les trouva exaspérés. Néanmoins, le maire, de retour de Port-au-Prince, voulut rouvrir la municipalité. Un officier de gendarme, s'étant aperçu que la mairie était ouverte, fut prévenir le commandant de la place qui envoya un détachement pour la faire fermer. Le député Bazin était avec le maire, ses adjoints, le juge-de-peace et ses deux fils. Le commandant envoya demander pourquoi on avait ouvert la municipalité ? Une altercation eut lieu, et entraîna du désordre sur la place. Cependant, les choses s'en tinrent à des pourparlers menaçans, pendant toute la journée du dimanche et du lundi. La municipalité continuant toujours à fonctionner, le commandant Grandpierre voulut la fermer de force, et, ayant trouvé de la résistance chez le maire, le juge-de-peace et Bazin, dont les observations firent retourner le détachement à son poste, le commandant voulut faire arrêter lui-même ces personnages en les déclarant factieux. Il envoya un piquet de troupes les sommer de se rendre, et sur leur refus, le commandant du piquet, qui les cernait dans la maison du juge-de-peace, M. Adams, où ils étaient à déjeuner, fit apprêter les armes. Au moment où l'on mettait en joue, M. Adams voyant le danger qui le menaçait, tira lui-même un coup de pistolet sur l'officier et le blessa à la cuisse. Celui-ci fit aussitôt faire feu sur les person-

nages qui étaient dans la maison, et qui, tous, furent massacrés impitoyablement et de la manière la plus atroce. Le maire seul parvint à s'évader après avoir reçu plusieurs coups de sabre. Tout est dans la consternation ici ; on ne sait à quoi le gouvernement se décidera. Les émigrans de Saint-Marc nous arrivèrent en foule. »

Les journaux haïtiens, qui ont gardé sur ces événemens un silence d'autant plus étrange qu'ils jouissent de la liberté la plus illimitée de la presse, n'ont guère été plus explicites sur un fait qui a préoccupé l'opinion publique plus vivement encore que l'échauffourée de St-Marc : Sur l'avortement des négociations entamées entre M. Ferdinand Barrot et le gouvernement d'Haïty, dans le but de faciliter à celui-ci l'acquiescement de l'indemnité dont il doit payer, tous les six mois, les dividendes à la France, en vertu du traité de 1838 ; et nous en sommes réduits, sur ces négociations, aux révélations officielles contenues dans le message suivant, adressé par le président à la Constituante.

« Citoyens constituans,

« C'est pour moi un devoir pénible de vous apprendre que mes efforts pour obtenir un sursis à l'exécution de notre traité financier du 12 février 1838, avec la France, n'ont pas été heureux. Quatre longues conférences ont eu lieu entre nos plénipotentiaires et le commissaire extraordinaire de S. M. le roi des Français. Dans la première de ces conférences nous nous sommes bornés à demander un sursis pur et simple, en nous fondant sur les malheurs de tous genres dont nous avons été frappés, et en faisant un exposé sincère de notre situation financière. Le plénipotentiaire français, tout en reconnaissant la faiblesse de nos ressources actuelles, a déclaré ne pouvoir accorder le sursis moyennant des compensations suffisantes. Dans la seconde conférence, on a cherché à savoir quelles pouvaient être les compensations à offrir, et l'on s'est arrêté à la proposition d'une diminution des droits de douane sur les marchandises françaises de provenance spéciale. Cette proposition, dans sa forme restreinte, a été immédiatement et préemptoirement repoussée ; mais le plénipotentiaire français a paru approuver le terrain de la discussion, et il a dit que si la proposition était généralisée et le dégrèvement étendu à toutes les marchandises françaises, il y réfléchirait.

« Dans la troisième conférence on a reproduit la proposition du dégrèvement partiel, et on a dû résister aux efforts qu'a faits le plénipotentiaire français pour nous porter à étendre la proposition comme il le désirait évidemment ; la discussion sur le dégrèvement partiel ayant été épuisée, nous avons offert de payer une partie des termes à échoir d'ici à cinq années et de rapporter sur les termes ultérieurs les défalcons à faire. Le plénipotentiaire a déclaré qu'il ne pouvait scinder les sommes des termes, et qu'il n'avait mission que d'accorder un sursis plein et entier, et non un sursis modifié. Dans la quatrième conférence, nous avons réuni les deux propositions, commerciale et financière, qui avaient été faites séparément, et tout en dégrévant jusqu'à un certain point les marchandises françaises de provenance spéciale, offert de payer une partie des termes à échoir. Cette quatrième et dernière proposition a été également repoussée, et le plénipotentiaire français a persisté jusqu'au dernier moment dans son refus absolu d'entrer dans la discussion d'aucune proposition dont l'initiative viendrait de lui.

« Les négociations ont donc été fermées le 13 du courant ; et rentrant purement et simplement dans l'exécution du traité du 12 février 1838, le gouvernement a fait charger sur la corvette de S. M. l'Aube, trois cent mille piastres, qui sont adressées à la caisse des dépôts et consignations de Paris.

« Le plénipotentiaire français n'a point eu à s'occuper officiellement de l'emprunt ; mais à une communication extra-officielle par laquelle il concevait le paiement des intérêts, le secrétaire au département des relations extérieures lui a annoncé la triste mais inévitable nécessité où nous nous trouvons de suspendre tout-à-fait, pour le moment, le service de cet emprunt.

« Tel est, citoyens constituans, le résumé des négociations qui ont eu lieu et dont les procès-verbaux vous passeront incessamment sous les yeux. Le gouvernement aurait pu obtenir un sursis de plusieurs années, mais à des conditions qui ne lui ont pas paru conciliables avec les intérêts qui lui sont confiés. L'état de cette grave question me préoccupe sérieusement, et je ne manquerai pas de vous communiquer mes premières résolutions à ce sujet.

« Salut en la patrie,

« CH. HERARD aîné. »

On remarquera qu'il n'est pas question ici des prétentions prêtées, par les correspondances américaines, au gouvernement français qui, d'après des correspondances, aurait demandé exemption complète du droit de tonnage et monopole exclusif du commerce d'importation pour ses bâtimens. Nous avons donc eu raison de révoquer en doute ces relations américaines qui sont presque toujours aussi ignorantes qu'exagérées.

Pour qu'il fut possible de bien apprécier jusqu'à quel point le gouvernement haïtien a été libéral dans ses offres de concessions, et le ministre de France exagéré et tenace dans ces exigences, il faudrait que le président se fut expliqué, sur les unes et sur les autres, un peu moins vaguement qu'il ne fait dans le précédent message. Il ne paraît pas, d'ailleurs, que la conduite de l'exécutif d'Haïty, dans cette circonstance, ait été approuvée par l'opinion publique, car la constituante lui a adressé à ce sujet de très vives interpellations qui sont restées long-temps sans réponse. Enfin, dans la 16-

ance du 11 février, les représentans étaient sur le point de prendre une résolution énergique, par suite du refus obstiné fait par le secrétaire de l'extérieur de comparaître à la barre parlementaire pour rendre compte des négociations franco-haïtiennes, lorsqu'enfin le ministre s'est décidé à se rendre à l'appel qui lui était fait. Il s'est, d'ailleurs, borné à déposer sur la tribune les procès-verbaux des négociations. Interpellé sur les projets à venir du gouvernement, dans le cas où le trésor serait impuissant à faire face aux prochaines échéances, M. Hérard Dumestre a refusé de s'expliquer. Mais le *Manifeste* a sans doute mis à nu le secret ministériel, lorsqu'il a, dans l'article suivant, annoncé que le gouvernement, après avoir vainement demandé un emprunt au gros commerce d'Haïti, avait expédié un second commissaire pour hâter les négociations fiscales qui étaient déjà commencées en Angleterre :

« Quelque coûteux que soit le paiement actuel de l'intérêt de l'emprunt, l'honneur et le crédit national commandent ce sacrifice. Le gouvernement persistant dans ses idées de payer par des traites qui seraient fournies sur France, par le haut commerce, et qui seraient remboursables par la retenue du produit des droits d'importation, a réuni à cet effet les commerçants de cette ville, le 6 de ce mois. L'on dit que les tentatives de cet emprunt ont été sans succès, parce que le gouvernement n'a point accédé aux propositions du commerce :

MAROC.

— On lit dans la *Gazette du Midi* : On a reçu, par la voie de Gibraltar, une nouvelle qui peut exercer une sérieuse influence sur les rapports déjà si compromis de l'Europe avec les Etats barbaresques. On raconte que le consul ou le vice-consul espagnol de Tanger, se trouvant à la chasse, eut une querelle avec un propriétaire qui voulait lui interdire l'accès de son champ. Des soldats arrivèrent, et, la dispute s'échauffant, l'agent espagnol fit usage de son arme et blessa l'un des soldats marocains. A cette nouvelle, l'empereur lui a fait trancher la tête sans autre forme de procès.

ISTHME PANAMA.

— Au moment où le projet de percement de l'Isthme de Panama fixe l'attention générale, M. Michel Chevalier vient de publier un écrit dans lequel l'auteur a examiné la question avec soin. Après avoir rappelé les cinq rétrécissements où il est permis de songer à une ouverture et qui se présentent 1^o. à Tehuantepec ; 2^o. à l'est de la baie de Houduras ; 3^o. au lac de Nicaragua ; 4^o. à Panama ; et 5^o. au golfe de Darien. M. Michel Chevalier leur a fait subir successivement une discussion scientifique, à l'aide des données récemment recueillies sur les lieux par les divers ingénieurs qui y ont été envoyés ; il a démontré qu'il faut que cette communication fût un canal praticable pour de grands navires ; et indiqué les changements qu'on pouvait en attendre pour le commerce général du monde. Il résulte de cette discussion que le meilleur des passages est aux environs même de Panama, entre la ville des Chagres, située sur l'Océan Atlantique, et celle de Panama, sur l'Océan opposé, en suivant la rivière Chagres, le Rio grande ou le Gatinito. La brièveté du parcours de la ligne, qui joindrait les deux mers par là, est vraiment surprenante, et la dépression du sol y est plus extraordinaire encore.

L'auteur rappelle que ce canal de l'Isthme, au tracé duquel on vient enfin d'arriver, les conquistadores espagnols en avaient eu la révélation et en avaient conçu le dessin. En 1528, quinze ans seulement après que l'existence de la mer du Sud avait été constatée, un canal avait été proposé, précisément par ce même tracé, du Rio Chagres, du Rio-Ternidad, et du Cameto, que cette même idée reparait de nos jours comme une nouveauté, pour recevoir, on peut l'espérer, la sanction de la pratique.

BRIGITTE.

SUITE.

Les cousins de Joseph se décidèrent enfin à lui donner un jour de plaisir et de distraction ; on devait exécuter une partie de chasse qu'on projetait depuis longtemps. Il était question de battre les bois et de rouper à l'*Ermilage*, bouchon célèbre du pays, avec des provisions qu'on y porterait. Michel vint réveiller Joseph au petit jour et ce trouva pas d'expédient plus agréable que de lui verser tout un pot à eau dans ses draps en lui disant avec un grand sérieux :

Ces diables de Parisiens sont des paresseux ; mais je ne te croyais pas si bête. Je ne t'ai appelé que dix fois.

Il se mit à rire. Joseph fit de même, tout glacé ; il fut prêt en un clin d'œil. On attela et l'on partit.

Joseph, sachant qu'on ferait quelques visites de campagne, avait mis ses bottes les plus fortes, qui n'étaient, comme il le vit plus tard, que des souliers de bal en pareille expédition. Du reste, son habit bien coupé, sa mine délicate, ses mains blanches, donnaient à Joseph, au milieu de ses cousins, l'air d'un fils de seigneur avec ses paysans ; il n'eût porté que des haillons, qu'on peut encore distinguer parmi ses épais compagnons, ce qui fut un nouveau sujet de risées : il s'y soumit de bonne grâce.

Arrivés à l'endroit désigné, les chasseurs se divisèrent ; on envoya Joseph vers une côte escarpée et pierreuse, au milieu des bois ; on lui mit sur l'épaule le plus lourd fusil, le plus gros havresac, et il fut livré à lui-même. Il n'y vit point d'abord de malice ; mais, quand il fut engagé dans les pentes, au milieu des ronces, des escavations, ses bottes trop minces tombèrent en pièces ; il marchait sur des cailloux tranchants qui lui arrachaient des cris ; ses talons trop hauts le faisaient trébucher à tout coup ; l'embaras, le besoin, la fa-

ligue l'accablèrent ; il reprenait haleine sur chaque pierre. Ce ne fut pas tout. Quand il fut arrivé, après une vaillante escalade, sur la crête de la hauteur, il vit que cet affreux chemin ne menait nulle part, que le revers était taillé à pic, qu'il lui serait à peu près impossible de descendre par l'une comme par l'autre pente, et que c'était enfin une farce de ses cousins, il tira un coup de fusil pour les avertir, on n'y répondit pas. Il était midi ; le soleil dardait en plein sur ces rochers ; il se mourait de soif et de chaleur. Transporté de colère, il résolut à descendre, dût-il se rompre les os. Vingt fois il se laissa tomber de haut à dix pieds sur un rebord de quelques pouces, vingt fois il se suspendit à des touffes d'herbe qui cédaient ; vingt fois il s'appuya sur le canon de son fusil au risque de se tuer ; enfin il arriva au bas, excédé, halestant, les pieds et les mains en sang, et courut à l'endroit où était la cariole. Un petit paysan mis au guet lui dit qu'on était parti, et qu'on se rejoindrait à l'*Ermilage* à une lieue et demie de là. Il tomba sur l'herbe hors d'haleine et découragé. Puis enfin il se mit en route.

Il découvrit la cariole de loin et fut accueilli avec des rires qui le gagnèrent lui-même. Il se précipita sur une cruche qu'on avait remplie en partant : elle était vide, c'était encore une farce de ses cousins.

On n'avait rien tué, comme c'est l'usage dans ces parties de chasse. Michel proposa de se promener sur l'eau en attendant le dîner ; on loua le bachelier de l'étang, et on laissa Joseph ramer jusqu'à l'épuisement, pour lui apprendre. Enfin, à la suite d'une manœuvre qu'on lui fit exécuter, on s'entendit pour tirer le cordeau à contre-temps, et on le poussa dans l'eau tout habillé. On se préparait à le retirer, mais il nageait à merveille, et remonta tout seul dans le bateau. Joseph, en habit de petit-maître, trempé jusqu'à la moelle, souleva, comme on pense, des éclats de rire. On le fit courir durant trois quarts de lieue pour le sécher ; nouveau sujet de rire. Heureusement il faisait très-chaud. On arriva, on se mit à table, on mangea de grand appétit, on but à l'avenant. Les habits de Joseph, à peu près perdus, lui arrachaient de temps à autre un soupir, en songeant aux efforts qu'ils avaient coûtés ; mais on l'avait fait boire, sa gaieté reprit le dessus, il ne s'aperçut point qu'on avait mêlé son vin d'eau-de-vie, et rentra le soir assez ivre.

Mme. Lagache, qui l'attendait, lui apprit que le premier commis s'était trouvé indisposé, et lui demanda s'il ne lui serait pas indifférent de coucher dans la chambre voisine, afin que ce pauvre homme eût quelqu'un près de lui en cas de besoin. Cet arrangement choqua Joseph, comme de raison ; mais il ne fit point de résistance, en sorte qu'ayant besoin d'un lit supportable après cette journée, il se trouva couché dans un grenier, sur un mauvais lit de sangle fait à la hâte, et renforcé de coussins de canapé. Il se tint assez bien jusqu'à l'heure du coucher, et s'endormit profondément, couvant une grave indisposition causée par sa chute dans l'eau et les excès de tout genre qu'il avait faits. Réveillé vers le milieu de la nuit par des douleurs insupportables, il se leva, se promena en sueur, à demi nu, sans secours, tourmenté à chaque instant par le commis malade, moins malade que lui, qui l'appelait. Heureusement une veilleuse lui procura de la lumière. Il trouva enfin un petit cabinet à mettre des hardes, où il s'étendit sur deux chaises, dans la langueur d'une véritable agonie. Tremblant encore d'être surpris dans ce désordre, dont sa tante aurait fait beau bruit, il avait posé sa lumière à terre. Le cabinet, étroit et obstrué de vieux meubles, était à demi dans l'ombre, et le cerveau de Joseph, embarrassé de fumées, était traversé d'imaginaires bizarreries, comme dans une sorte de délire. Tout à coup il tressaillit et demeura l'œil fixe, pétrifié d'horreur : il venait d'entrevoir devant lui la robe de Mme. Lagache, une robe à fleurs jaunes sur fond chocolat, dont la vue lui était si terrible et si familière ! Il fut un moment anéanti sous le coup de cette effroyable apparition, et ne reconnut qu'au bout de quelques minutes que cette robe était accrochée avec d'autres à un porte-mantoux, et mise en réserve sans doute pour le blanchissage. Le malheureux, glacé d'une sueur froide, garda quelque temps encore cette horrible impression et s'alla recroquer tout tremblant dans son lit. Toute la nuit fut un long supplice ; il ne se rendormit qu'au grand jour. Le lendemain la diète le rétablit. Comme il s'excusait de ne pouvoir manger à déjeuner : — Je m'étonne, dit Mme. Lagache ; tu as un estomac de fer, toi !

Joseph, bien déterminé à ne plus revenir sur le sujet de sa négociation, et aïssant passer le peu de jours qui lui semblaient nécessaires pour ne pas rompre trop brutalement, songea sérieusement au retour ; les difficultés se présentaient en foule, et d'abord, tout épuisé, il n'osait se figurer dans quelles extrémités il allait se trouver avec sa mère à Paris. Il voulut du moins, dans son désespoir, terminer un travail qui l'avait apporté à tout hasard. Il comptait, pour s'y appliquer paisiblement, sur un séjour à la campagne qu'il n'avait pas visité. Mme. Lagache l'y mena un jour avec elle, et, comme il laissait voir qu'il avait compté y demeurer, elle s'empressa de lui expliquer qu'elle en avait abandonné le logement aux fermiers, et qu'elle ne faisait que s'y reposer quand elle y venait pour ses affaires.

Cette campagne au reste, dont on avait fait tant de bruit, n'était qu'une maison de paysan au milieu d'un potager assez étendu, sans eau, sans ombrage, sans agrément. Joseph se vit obligé de renoncer encore à ce beau projet d'y travailler dans le calme et la solitude ; mais, durant les quelques jours qui suivirent, il accompagna quelquefois Brigitte quand elle y venait chercher des fruits ou du linge. Opprimé, abandonné, dédaigné dans le mouvement de la maison, il trouva là du moins quelques moments de soulagement et de bon loisir, par de beaux soleils et seul avec sa petite Brigitte ; qu'il considérait souvent au milieu de ses oiseaux chéris : avec mille rêveries confuses mêlées de regrets, d'espérances, et d'un charme indéfinissable. Une étrange remar-

que le détournait parfois de cette contemplation : c'est que, fraîche et charmante comme était cette enfant, il avait découvert dans certaines lignes et certains airs de sa jolie figure la ressemblance éloignée et bien adoucie, à la vérité, de quelque trait disforme du visage de Mme. Lagache. Il ne pouvait supporter ce rapprochement révoltant.

Il reçut enfin une lettre de sa mère. Mme. Quesnel, fière et courageuse par amour maternel, avait ressenti comme il convenait l'accueil fait à son enfant. Elle lui disait de revenir sur-le-champ, qu'on ferait comme on pourrait, qu'elle avait du courage, qu'elle se trouverait toujours bien avec son fils, et laissait tomber en passant un mot indigné sur *des gens dont il fallait se passer*. Joseph baisa la lettre en songeant au transport de colère et de noble orgueil contenu dans ce seul mot, et fut tout-à-fait décidé à partir.

Mais il ne savait comment préparer ce départ trop prompt ; sa timidité et sa résolution étaient aux prises ; cependant le temps passait. Désœuvré, ennuyé, il errait sans cesse dans la maison sans pouvoir s'occuper, même à lire, inspirant une sorte de pitié dédaigneuse aux gens du logis. S'il paraissait au magasin, on ne se dérangeait pas, ses cousins donnaient leurs ordres sans faire attention à lui ; ou lui disait tout sec : — Ah ! te voilà ! — Les ouvriers, s'il les questionnait, lui répondaient à peine, voyant bien, d'après la manière dont on le traitait et l'idée qu'ils en pouvaient prendre, que ce n'était là qu'un *fainéant de Parisien* qui faisait le *monsieur*, et pour comble de pitié, *sans le sou*. Lui-même il se prenait en mépris au milieu d'une telle activité, et, se voyant sans état, sans moyen de jamais entreprendre des travaux aussi profitables et de se tirer de son abaissement, il tombait par moment dans un vrai désespoir.

Ce qui lui semblait le comble irrémédiable de son malheur, c'était que sa mère, à présent hors d'état de travailler, avait pour la première fois de sa vie contracté des dettes, que le pauvre abbé Truelle s'était engagé pour elle, que lui-même enfin il n'avait plus assez d'argent pour revenir et ne pouvait se confier à personne. Brigitte, qui le cherchait à tout heure du jour, le surprit encore bien des fois dans les larmes ; quant à Mme. Lagache, le voyant morose et silencieux, elle lui disait avec une cordialité affectée qui ressemblait à de la dérision :

— Eh bien ! tu ne dis rien ? tu n'es pas gai ? Décidément je crois que tu ne te plais pas ici.

Après de longues réflexions sur cette position insupportable, il résolut d'affronter son terrible avenir et de partir, quoiqu'il en pût arriver. Il entra tout à coup, un matin, dans le bureau où son cousin Michel se trouvait seul et lui dit :

— Mon ami, il faut que je t'avoue l'embarras où je suis : je voudrais partir, et je n'ai plus assez d'argent pour mon voyage... Peux-tu me prêter environ cent francs ? c'est à peu près ce qu'il me faut.

— Tu veux partir ? dit Michel ; sitôt ! Qu'est-ce que cela veut dire ? Nous t'en empêcherons.

Joseph, la veille, avait annoncé son départ à Mme. Lagache, qui lui avait parlé de le retenir de vive force, de cacher sa malle, ajoutant mille plaisanteries qui sont de la politesse en province, alors même qu'on brûle de vous voir dehors. Michel les recommença, et représenta à Joseph qu'il s'était à peine reposé, qu'il n'avait pas donné le temps à ses parents de faire les honneurs des curiosités et des plaisirs de la ville.

— Je n'étais pas venu tout-à-fait pour mon plaisir, balbutia Joseph, très-ému de ces paroles ; je pensais être utile à ma mère, mais j'ai changé de projet.

Et, ces mots remettant sa plaie à vif, les larmes lui vinrent aux yeux.

Michel reprit son sérieux. On l'avait informé de la conversation de Joseph avec Mme. Lagache, il connaissait à peu près le caractère de sa mère ; il se doutait de ses duretés, et n'avait pas osé revenir de lui-même sur ce sujet. Le chagrin de Joseph le toucha, et, se souvenant vaguement des propositions qu'on lui avait faites, il lui dit :

— Ah ça ! qu'est-ce que c'est ? qu'as-tu ? Voyons, nous avons parlé autrefois de te prendre avec nous ; cela peut toujours se faire si tu y consens. Nous avons de quoi t'occuper ; il nous faut un nouveau commis. Veux-tu rester ;

Joseph, ranimé, regarda Michel, qui continua :

— Mais il faudra travailler, et, avec le temps, mon Dieu ! si tu veux te mettre au courant des affaires, il peut se présenter mille occasions... Rien de tel que le commerce... Je te l'aurais dit il y a longtemps : Laisse-moi là tous tes livres, et à la besogne, hardi !

Joseph était si abattu, si effrayé de la perspective qu'il avait entrevue, que la proposition de son cousin lui parut une grâce d'en haut. Il serra la main de Michel, le remercia, protesta de son zèle. Désormais il entrerait tout entier, disait-il, dans la carrière qu'il avait la bonté de lui ouvrir, n'ayant d'autre but que de sortir de l'extrême embarras où le jetait son retour.

Michel, mis en haleine, parla tout de suite de le laisser dans la maison, sur le pied de parent, avec quinze cents francs d'appointments. C'était une fortune. Joseph sauta au coup de son gros cousin.

La suite au prochain numéro.

PENSION PRIVÉE.

LES PERSONNES qui désireraient se procurer une BONNE ET EXCELLENTE PENSION PRIVÉE, devront s'adresser, rue St. George, No. 12, près la rue Craig, chez les Demoiselles AMHERST, qui feront tout leur possible pour contenter ceux qui les favoriseront de leur patronage.

Montréal, 12 avril, 1844.

A V I S.

ON demande à St. VALENTIN un MAITRE D'ÉCOLE marié. S'il savait les langues Française et Anglaise, il serait préféré. S'adresser à JOSEPH BISSONET, écuyer, Commissaire d'École.

ON a besoin dans la paroisse du SAULT AU RÉCOLLET d'un MAITRE D'ÉCOLE capable d'enseigner le Français et l'Anglais, et muni de bonnes recommandations. On préférerait un homme avec sa femme s'ils étaient capables d'enseigner tous deux. S'adresser aux commissaires de la paroisse, ou à M. VINET curé du lieu. Les lettres franches de port.

LE JOURNAL D'AGRICULTURE CANADIEN.

LE SOUSSIGNÉ annonce respectueusement qu'il a commencé la publication d'un Journal mensuel, dans la langue française, qui sera exclusivement dévoué à la dissémination d'informations utiles pour les agriculteurs.

Les fermiers et autres qui ont un intérêt au bien du pays sont priés de lui donner leur support. Les ordres devront être adressés francs de port aux imprimeurs Lovell et Gibson, rue St. Nicolas, qui y donneront une prompt attention.

2 avril 1844.

WM. EVANS,
Éditeur et Propriétaire.

A LOUER.

UNE MAISON de pierre à trois étages faisant l'encoignure des rues Ste. Marie et Salaberry, avec jardin et dépendances, faubourg Québec. S'adresser à l'ÉVÊCHÉ.

NOUVEAU PUBLISSEMENT DE RELIEUR.

LES SOUSSIGNÉS informent très-respectueusement leurs amis et le public en général qu'ils viennent d'ouvrir UNE BOUTIQUE DE RELIEUR, dans la rue Ste. Thérèse, vis-à-vis les imprimeries de MM. J. STARRK et Cie. et de LOUIS PERRAULT. Les ouvrages de toutes espèces appartenant à leur branche seront exécutés avec célérité et dans les derniers goûts aux prix les plus réduits.

Montréal, 10 novembre 1843.

CHAPELEAU ET LAMOTHE.

EN VENTE À CE BUREAU,
PETIT MANUEL

DE
L'ARCHICONFRÉRIE
Du Très-Saint et Immaculé

CŒUR DE MARIE,

Etablie dans l'église cathédrale de Montréal, le 7 février 1841.

QUATRIÈME ÉDITION EN CANADA,

AVEC L'APPROBATION DE MGR. DE MONTREAL.

CALENDRIER ECCLESIASTIQUE ET CIVIL
POUR L'ANNÉE BISSEXTILE 1844.

RECUEIL DE LITANIES
À L'USAGE DES SŒURS DE CHARITÉ.

DES CARTES DE TEMPÉRANCE TOTALE.

PETIT ABRÉGÉ DE GÉOGRAPHIE ET D'HISTOIRE DU CANADA, suivi de quelques NOTIONS GRAMMATICALES pour faciliter aux enfants l'étude de la langue anglaise à l'usage des écoles du diocèse. 1ère. édition. Prix : 15 sols.

UNE FEUILLE contenant l'énoncé des obligations, des indulgences et des privilèges attachés à la CONFRÉRIE DU SCAPULAIRE, suivie du Billet d'Admission.

RÈGLEMENT DE LA CONGRÉGATION DES FILLES.

ÉTABLIE DANS PLUSIEURS PAROISSES DE CE DIOCÈSE.

CONDITIONS DE CE JOURNAL.

LES MÉLANGES se publient deux fois la semaine, le Mardi et le Vendredi. Le prix de l'abonnement, payable d'avance, est de QUATRE PIASTRES pour l'année, et CINQ PIASTRES par la poste. On ne reçoit point d'abonnement pour moins de six mois. Les abonnés qui veulent cesser de souscrire au Journal, doivent en donner avis un mois avant l'expiration de leur abonnement.

On s'abonne au Bureau du Journal, rue St. Denis, à Montréal, et chez MM. FABRE et LERROU, libraires de cette ville.

Prix des annonces.—Six lignes et au-dessous, 1re. insertion, 2s. 6d.
Chaque insertion subséquente, 7d.
Dix lignes et au-dessous, 1re. insertion, 3s. 1d.
Chaque insertion subséquente, 10d.
Au-dessus de dix lignes, 1re. insertion par ligne, 4d.
Chaque insertion subséquente, 1d.

PROPRIÉTÉ DE JANVIER VINET, **Pres.**
PUBLIÉ PAR J. B. DUPUY, **Pres.**
IMPRIMÉ PAR J. A. PLINGUET.